

La Côte de Saulny

Anne DISS
Chargée de mission Moselle centre
Conservatoire des Sites Lorrains



La Côte de Saulny surplombe le village. Elle abrite une pelouse calcaire remarquable où les conditions chaudes et sèches associées à la pauvreté des sols expliquent la présence d'une flore et d'une faune spécifiques.

La pelouse calcaire de la Côte de Saulny accueille l'Anémone pulsatile et la Marguerite de la Saint-Michel toutes deux protégées. Un cortège d'une quinzaine d'espèces d'orchidées, dont l'Ophrys bourdon, l'Orchis pyramidal ou encore l'Orchis moustique échelonnent leur floraison dès la fin du mois d'avril.

L'intérêt botanique du site est avantageusement complété par la présence de nombreux insectes et papillons. Ainsi, il est possible d'observer des mantes religieuses ou encore le rare Damier de la succise, papillon d'intérêt européen, particulièrement abondant sur la Côte.

La présence de la Pie-Grièche écorcheur, un passereau aux mœurs de rapace occupe les buissons pour nidifier alors que les zones constituent des terrains de chasse.

Depuis 2006 la commune a confié la gestion de ce site remarquable au Conservatoire des Sites Lorrains (CSL), association régionale de protection de la nature, par le biais d'un bail emphytéotique (location) de 33 ans. Quelques parcelles privées, également sous gestion CSL grâce à des conventions d'usage, complètent le site et assurent la cohérence de la gestion.

Pourtant, ce riche patrimoine reste menacé par l'embroussaillage des pelouses. D'autre part, la circulation de véhicules et les décharges sauvages constituent une menace toute aussi grave. Les déplacements en 4X4, quad, moto tout terrain engendrent des conséquences majeures sur les milieux naturels (*dégradation des habitats et de la flore*) et sur la faune (*dérangement, modification du comportement...*). Ces pratiques ont également des impacts forts sur les marcheurs et les habitants riverains (*risques d'accidents, nuisances sonores...*).

La protection du site consiste à entretenir les pelouses, à conduire des actions de sensibilisation du public et également à mettre application des réglementations.

Ainsi, à partir en septembre 2009, la côte de Saulny va être pâturée par une cinquantaine de moutons. Pour préparer la venue des moutons, des clôtures sont mises en place. Des travaux de débroussaillage sont également réalisés par l'équipe de gestion du Conservatoire des Sites Lorrains.

Avec l'arrivée des beaux jours, les véhicules à moteur de type quad ou moto cross sillonnent les espaces naturels au moment où la végétation renaît et les promeneurs se dégourdissent les jambes. Le Conservatoire des Sites Lorrains tient à rappeler la

législation en vigueur dans tous les espaces naturels de France et donc de Lorraine. L'article L362-1 du code de l'environnement stipule qu'il est interdit d'y circuler avec des véhicules à moteur (voitures tourisme et tout-terrain, motos, camions, quads) en dehors des routes, chemins ruraux et voies privées ouvertes à la circulation. Cette législation s'applique donc sur la Côte de Saulny. La circulation des véhicules à moteur dans les milieux naturels fait donc l'objet d'une réglementation stricte. Les personnes qui enfreignent la législation pourront faire l'objet de procès-verbaux de contraventions prévues par la loi (jusqu'à 1500 euros d'amende), voire une immobilisation du véhicule.

Pour permettre à chacun de bénéficier de la beauté de ce patrimoine naturel remarquable dans les meilleures conditions, certaines règles de bonne conduite sont à respecter :

- Respecter l'interdiction de circuler sur les espaces naturels
- Respecter la faune et la flore du site : ne pas cueillir les plantes, ne pas déranger la faune
- Respecter l'interdiction de déposer des déchets (végétaux, remblai, ...) et s'adresser à la commune pour trouver une filière adaptée
- Respecter les autres usagers de la nature (promeneurs, ...)
- Respecter les aménagements liés à la gestion du site (clôtures, barrières, ...)



Anémone pulsatille



Aster Amelle